

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 12 mai 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

La séance est ouverte à 18H02 et levée à 18H05

#### Étaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du 6), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE (à partir du 2), M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du 8), M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE

#### Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT

#### Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

## Convention de partenariat pour l'organisation des 24 Heures du Temps

**Rapporteur** : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

**Commission** : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « coopérations »	Montant prévu au BP 2021 : 149 624€ Montant de l'opération : 22 000 €
<i>Sous réserve de vote de la DM 1 2021</i>	

### Résumé :

L'événement 24 Heures du Temps est organisé annuellement à Besançon depuis 2014 dans l'objectif de faire rayonner le territoire à travers ses savoir-faire horlogers, de susciter des rencontres entre professionnels ainsi qu'entre ceux-ci et les habitants. La gouvernance partenariale qui préside à l'organisation a beaucoup évolué ces dernières années, et l'inscription des savoir-faire horlogers à l'UNESCO justifie un pilotage renforcé par GBM, aux côtés des partenaires qui sont à l'origine de l'événement. Les parties souhaitent formaliser leur collaboration et leurs engagements respectifs par une convention afin de traduire leur partenariat de manière opérationnelle pour la 7<sup>e</sup> édition des 24 Heures du temps qui est prévue le 19 juin 2021, et poser les bases de l'évolution de la manifestation dans les années à venir.

### I. Les 24 Heures du temps, vitrine grand-bisontine des savoir-faire horlogers reconnus par l'UNESCO

Les 24 Heures du temps ont lieu depuis 2014 à Besançon, dans et autour du Palais Granvelle. France Bleu Besançon en est à l'origine. L'Association française des amateurs d'horlogerie ancienne (AFAHA) et la Société française des microtechniques et de chronométrie (SFMC) contribuent activement à l'organisation depuis le début. Il y a quelques années, la SFMC a repris le portage de la manifestation. La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole s'associent à l'organisation de l'événement depuis ses origines en raison de l'intérêt général que celui-ci représente en termes de promotion de la filière horlogère grand-bisontine, source de fierté locale et de dynamisme économique, culturel et touristique.

A la suite de l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art de l'Arc jurassien franco-suisse au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, les partenaires partagent l'ambition de renforcer le rayonnement de la manifestation qui incarne l'ensemble des facettes ayant contribué à cette reconnaissance mondiale : formation et recherche, transmission et partage entre professionnels, rencontre avec le grand public. Les relations constructives avec le Haut-Doubs et avec la Suisse, portées par Grand Besançon Métropole, induisent de nouvelles opportunités pour dynamiser l'événement et renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire à travers les savoir-faire horlogers grand-bisontins.

Une professionnalisation de l'organisation s'impose tout en maintenant l'implication de l'ensemble des partenaires, chacun étant légitime à contribuer dans son champ de compétences.

### II. Evolution et formalisation du partenariat

L'édition de 2021 est prévue le samedi 19 juin. L'incertitude quant aux mesures sanitaires alors en vigueur amène les partenaires à préparer un programme allégé, notamment en supprimant tout élément susceptible de provoquer un rassemblement non contrôlable de personnes. Par ailleurs, il est opté pour une répartition des différentes parties du programme sur plusieurs lieux et de proposer les différents temps forts au public sur inscription uniquement. Ainsi, pour la première fois, un certain nombre d'entreprises ont accepté d'ouvrir leurs portes au public dans le cadre de la manifestation.

Autre nouveauté, l'ENSMM devient partenaire de l'événement.

Dans son article 9, la convention précise les conditions qui s'appliquent si, en cas de force majeure, l'événement ne peut se tenir.

Le portage incombe cette année encore à la SFMC. En soutien à la SFMC, GBM s'engage à verser une subvention à hauteur de 22 000 € au titre de l'organisation des 24 Heures du temps en 2021. Cette subvention sera versée en deux temps : 50% à la signature et le solde à la réalisation de la manifestation. Sous réserve d'être en capacité de mobiliser les ressources nécessaires, GBM reprendra à partir de 2022 le portage de l'événement.

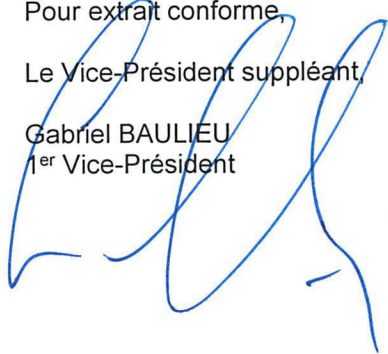
Les responsabilités et engagements de chacun des partenaires dans l'organisation de la manifestation sont établis dans la convention annexée au présent rapport. Celle-ci est conclue au titre de l'année 2021. La convention précise en outre les conditions qui s'appliquent en cas de force majeure conduisant soit à l'organisation des 24 Heures du temps en mode dégradé soit à son annulation.

*M. Nicolas BODIN, élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur la subvention de 22 000 euros accordée à la SFMC dans le cadre de l'organisation des 24 Heures du temps en 2021 ;**
- **se prononce favorablement sur les missions que GBM s'engage à réaliser dans le cadre de la convention partenariale ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



*Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :*

*Pour : 28 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Pascal ROUTHIER, Lorine GAGLILOLO, Yves GUYEN, Marie ZEHAF, Daniel HUOT, Aurélien LAROPPE, Benoît VUILLEMIN, Catherine BARTHELET, Christophe LIME, Michel JASSEY, Jean-Paul MICHAUD, Olivier GRIMAITRE, Fabrice TAILLARD, Marie-Jeanne BERNABEU, Sébastien COUDRY, Anne BENEDETTO, Loïc ALLAIN, Françoise PRESSE, Gilles ORY, Gilbert GAVIGNET, François BOUSSO, Frédérique BAEHR, Nathan SOURISSEAU, Denis JACQUIN, Frank LAIDIE, Yves MAURICE*

*Contre : 0 Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1 - Nicolas BODIN*